



La parole du Rav

Rav Yehiel Brand

Chaque jour, matin et après-midi, pendant le sacrifice du Tamid, les Léviim chantaient un chapitre du livre des Téhilim. Et lors de chaque solennité, ils chantaient le Psaume qui lui correspondait, et qui exprimait le sens de cette fête.

Voici celui de Souccot : « Au chef des chantres, cantique des fils de Korah. Comme une biche aspire ardemment aux cours d'eau, mon âme aspire à Toi, ô D.ieu. Mon âme a soif de D.ieu... Mes larmes sont ma nourriture jour et nuit, depuis qu'on me dit sans cesse : Où est ton D.ieu ?... Je me rappelle avec effusion de cœur quand je marchais entouré de la foule, et que je m'avançais à sa tête vers la maison de D.ieu au milieu des cris de joie et des actions de grâces d'une multitude en fête. Pourquoi es-tu abattue, mon âme, et gémis-tu dans mon sein ? Espères-en D.ieu... Toutes Tes vagues et tous Tes flots passent sur moi... Je dis à D.ieu, mon Rocher : Pourquoi m'oublies-tu ? Pourquoi dois-je marcher dans la tristesse, sous l'oppression de l'ennemi ? Mes os se brisent quand mes persécuteurs m'outragent, en me disant sans cesse : Où est ton D.ieu ? Espères-en D.ieu car je Le louerai encore ; Il est mon salut et mon D.ieu[1]. »

Pourquoi ce désir ardent pour l'eau ? En fait, « durant la fête de Souccot on juge au ciel les eaux[2] » qui descendront au cours de l'année, leur quantité et leur qualité : les eaux matérielles, qui tombent des nuages, pour éteindre la soif des créatures, pour faire pousser céréales, fruits, légumes et toute la végétation. Et les eaux spirituelles, qui viennent de la Bouche de D.ieu : « Que Mes instructions se répandent comme la pluie, que Ma parole tombe comme la rosée, comme des ondées sur la verdure, comme des gouttes d'eau sur l'herbe[3]. » Pourquoi les juge-t-on pendant Souccot ? Concernant les eaux matérielles : en Erets Israël, la saison des pluies débute après Souccot. Et pour les eaux spirituelles : les âmes, qui durant l'année, s'étaient salies par des péchés, en se repentant, se purifient à Kippour. Etant en bonne santé, elles retrouvent leur nature initiale, et désirent D.ieu ! Sa parole – l'Esprit saint qui émane de D.ieu – éteint les âmes assoiffées, les revigore, les reconforte et les réjouit. Alors

après Kippour, au Temple, on célèbre durant Souccot la Simhat Beth-Hachouva – la joie de la maison du puisement des eaux. Les sages et les hommes pieux y dansent, et les chants et la musique élèvent les âmes jusqu'à l'extase. Pendant qu'on approche le Korban Tamid et que les Léviim chantent, on verse de l'eau puisée sur l'autel – Nisoukh hamaim, et le Rouah Hakodech – l'Esprit saint – se déverse sur ceux qui le méritent[4].

Ce sont les fils de Korah qui inspirèrent ce Psaume, et ce sont leurs descendants qui les chantaient au Temple[5]. Les fils de Korah collaborèrent avec leur père pour écarter Aharon de la Kehoua, et lors de l'ouverture de la terre, eux ainsi que leur père furent avalés, et ils y tombèrent. Alors qu'ils étaient proches de la mort et de l'enfer[6], ils se repentirent et réussirent à en sortir[7]. Durant ces moments extrêmes, ils furent inspirés : ils sentirent les souffrances de tous ceux qui s'éloignent de D.ieu, et leur soif de se repentir et de retrouver D.ieu, et ils exprimèrent alors ces sentiments dans un chant[8]. Ce sont probablement leurs descendants, qui accompagnaient les rois David et Chlomo, qui complétèrent et composèrent les mots, et qui les chantèrent au Temple. Par Rouah Hakodech[9], ils sentirent toutes les souffrances à venir du peuple juif lorsqu'il errera en exil, loin du Temple, et comment il se rappellera les belles époques heureuses qu'il avait vécues autrefois au Temple, et comment il se languit de les revivre. Ils virent grâce au Rouah Hakodech comment ils loueraient la délivrance, et D.ieu pour tout ce qu'il leur fait et fera encore dans le futur. Le roi David ne trouva pas de meilleure expression pour la fête de Souccot que ce Psaume profond, et il instaura qu'il soit chanté durant ces jours.

[1] Téhilim 42. [2] Roch Hachana 16a. [3] Dévarim 32,2.

[4] Yérouchalmi, rapport dans Tossafot Soukka 50b: 'Had.

[5] Divré Hayamim I 6 ; 25. [6] Bamidbar 16,32-33.

[7] Bamidbar 26,11. [8] Sanhédrin 110a.

[9] Divré Hayamim I 25,1 ; Tanhouma ; Rachi, Bamidbar 16,9.



La Question

G. N.

Il existe une controverse dans le Talmud quant à savoir qui a rédigé les 8 derniers versets de la Torah. En effet, à la fin de la paracheat Vayélekh il est écrit : "Moché dit aux oreilles de toute l'assemblée d'Israël les paroles de ce chant jusqu'à son intégrité". Or, 8 versets avant la fin du 'houmach, le verset nous dit : et mourut Moché le serviteur d'Hachem...

Comment Moché put-il écrire ces mots alors que ceux-ci étaient inexacts au moment de l'écriture de ces lignes ?

D'après un avis dans la guémara ce serait donc Yéhochoua qui aura parachevé l'écriture de la Torah, tandis que selon un second avis ce serait bien Moché qui les écrivit. Comment comprendre que Moché put écrire et ensuite réciter à Israël des versets jusqu'alors inexacts ?

Le Zohar répond qu'après la mort de Moché, Hachem fit en sorte que celui-ci

ressuscite pour lui permettre de finaliser l'écriture et l'enseignement de la Torah dans son intégrité avant de rendre son âme à nouveau. C'est ainsi que le Zohar interprète le verset de Téhilim : "la Torah d'Hachem est intègre, elle rend l'âme" le voyant comme un verset décrivant ce qui arriva à Moché. En effet, afin que Moché puisse conclure l'écriture de la Torah dans son intégrité, Hachem a du bel et bien dû pour cela lui restituer son âme.

La Michna Moed katane

Chapitre 1 : Michna 9 :

Q : Y a-t-il des restrictions de travail pour la nourriture ?

R : A) Il est permis de construire et arranger un four ou un moulin pendant 'hol hamoed. B) Rabbi Yéhoua : Il est interdit de rendre fonctionnel un moulin neuf, encore jamais utilisé.

Michna 10 :

Q : Quels travaux de maison est-il permis de faire ?

R : 1) Il est permis de faire un maaké pour un toit ou pour un balcon

en disposant des pierres les unes sur les autres mais sans mettre de chaux, car ce serait un travail professionnel.

2) Il est permis de reboucher un trou dans le toit avec de la chaux en utilisant un ustensile en bois, conçu pour aplanir les toits, ou avec la main ou le pied, mais pas avec l'ustensile en fer spécifique à ce travail.

3) Il est permis d'arranger un pivot et une mortaise de porte, une poutre du plafond, une serrure ou une clef qui se sont cassés, à condition de ne pas laisser ce travail à faire pendant 'hol hamoed.

4) Il est permis de garder en saumure ce qui pourra être consommable pendant la fête, mais pas pour après la fête.



Pour aller plus loin

Yaacov Guetta

1) Que fit Moché à l'ange de la mort, le jour où il bénit (vezote habérakha acher bérah Moché...) les bné Israël (33-1) ?

2) Il est écrit (33-4) : « Torah tsiva lanou Moché, moracha kéhilate Yaacov ». Quelle célèbre "Tsadékète" a longuement médité sur ce verset précité, et l'a employé comme Téfila (en y mettant une très grande Kavana) ?!

3) Il est écrit (34-11) : « Lékhoh haotote véhamoftim acher chéla'ho Hachem bééretz Mitsrayim ». Pour quelle raison le terme hébraïque « haotote » est-il sans la lettre "vav" ?

4) Il est écrit (Téhilim 19-8) : « Torate Hachem témima méchivate nafech ». À quel phénomène prodigieux de l'histoire fait allusion ce verset du Téhilim 19 ?

5) Il est écrit (34-6) : « Vayikbor oto bagaï ». À quel enseignement fait allusion le terme « bagaï » composant ce verset ?

6) Il est écrit (34-10) : « Vélo kame navi od bélsraël kémoché ». À quel merveilleux enseignement fait allusion l'expression : « Vélo kame » composant ce verset ?



Shalshetnews@gmail.com

shalshetnews.com



Doit-on manger à la Soucca même s'il pleut ?

Au cours de la fête de Souccot, la Torah nous demande d'habiter dans des Souccot (habitation provisoire qui doit tout de même répondre au strict minimum syndical). **C'est pourquoi la Michna (Soucca 28b) nous enseigne que s'il pleut, on sera dispensé d'y résider** (à partir du moment où l'on évalue que la pluie abîmera le plat) et celui qui continue à y rester est considéré comme un "Hedyot" (simplet) [Selon certains, cette dispense est liée au fait que manger sous la pluie est une souffrance (Ran 29a) et selon d'autres cela est dû au fait que la Soucca perd son statut de Soucca (Biour Hagra ot 25)].

Certains Richonim écrivent que cette dispense ne concerne pas le 1^{er} soir où il est obligatoire de manger plus d'un Kazayit dans la Soucca, obligation qui tire sa source d'une Guezara Chava avec Pessa'h où il est impératif de manger de la Matsa (Voir Soucca 27a) même si on en souffrira [Roch]. **Cependant, la plupart des Richonim s'opposent à cela** car la Guezara Chava vient juste nous enseigner l'obligation de consommer un Kazayit de pain sous la Soucca, mais sans extrapoler les autres lois liées à Pessa'h (Voir 'Hazon Ovadia p.123/ Or Létsion T.4 p.186). **Et ainsi il en ressort du Talmud** qui nous dispense de manger dans la Soucca lorsqu'il pleut sans faire de distinction entre le 1^{er} soir et les autres soirs [Rachba/Raavad/Smag/Ritba...]. **Et ainsi semble être l'opinion du Choul'han Aroukh qui omet l'opinion rigoureuse** [Ch.Gavoa ot 19, Beour Hagra ot 25; Mamar Mordekhai ot 6 (voir aussi l'introduction du Beth Yossef où il écrit que dans ce genre de configuration il suivra l'avis majoritaire); Zékân Aharon qu'ainsi est la coutume].

Et ainsi est donc la Halakha pour les Séfaradim ['Hazon Ovadia p.122 et 154 ; Or Lestion 4 perek 29,7 qui précise qu'à priori on attendra un peu avant de procéder au kidouch (si cela n'est pas trop difficile). Aussi, si la pluie s'arrête, il faudra s'efforcer d'aller à la soucca et manger plus de Kabetsa afin de réciter Lechev Bassouca].

Toutefois, le Rama (639,4) retient l'avis plus rigoureux, et ainsi est la coutume Ashkénaze (de manger à la Soucca le 1^{er} soir même s'il pleut) mais on ne récitera pas Lechev Bassouca [Michna Beroura ot 35 ; Voir aussi le Troumat Hadechen 1,95 que cette 'Houmra ne s'appliquera que le 1^{er} soir et non le 2^{ème} soir. Il est à noter que le Gra ne mangeait pas à la souca sous la pluie même le 1^{er} soir (Maasse Rav 211), et ainsi est l'avis du Yaabets].



1) Durant tous les jours de sa vie, Moché chercha à bénir les bénei Israël, mais l'ange de la mort le lui en empêcha ! Ce n'est que le jour de son décès (juste avant de rendre son âme sainte à Hachem), que Moché parvint à bénir chaque membre de son peuple, en prononçant (avec une grande ferveur) le verset 9 du Téhilim 28 déclarant : « Hochiya ète amékha ouvarekh ète na'halatékha ourème vénassème ad haolame ! » ; ceci, après avoir pris le dessus sur l'ange de la mort en immobilisant ce dernier sous ses pieds ! ("Psikta de Rav Cahana", Midrach Rabba (11-5), "Daate Zékénim mibaalei Hatossefote")

2) Notre matriarche Léa plaça, pendant de nombreuses années sur son cœur pur, une plaque en or sur laquelle était gravé ce verset de notre Sidra : "Torah tsiva lanou Moché..." (33-4). Elle médita jour et nuit ce verset, en pleurant (voir la Sidra de Vayétsé 29-17 : "Vèenei Léa rakote..." : "Et Léa avait les yeux ternes" à force de pleurer) et en priant (en implorant) l'Éternel de devenir l'épouse de Yaacov (et non de Essav).

Remez Ladavar : Il est écrit (Chémot Rabba 33-7) : « Moracha kéhilate Yaacov » : Al tikré "moracha" (un héritage), éla "méorassa" (une mariée). Ceci dit, Léa supplia Hachem de tout son cœur, afin que ce dernier lui permette d'être l'épouse de Yaacov, et mérita ainsi de devenir la matriarche à partir de laquelle sortirent les tribus se distinguant le plus dans l'étude de la Torah (en l'occurrence, le "chévète" Lévy et le "chévète" Issakhar). ("Mochav Zékénim mibaalei Hatossefote", Rabbeinou Moché de Narbone)

3) Pour faire allusion au fait que parmi tous "les signes" (haotote) et tous "les prodiges" (hamoftim) que Hachem opéra à travers les 10 plaies par lesquelles il frappa les Egyptiens, 6 (Vav) "makote" étaient gravées (comme des "otote 'haroutote al loua'h chel even") miraculeusement sur le corps des Egyptiens ! (Midrach Téhilim, Mizmor 105, ote 7)

4) Après que Moché décéda (un Chabat, en fin

d'après-midi, le 7 Adar), Hachem lui rendit le lendemain (dimanche 8 Adar) sa sainte Néchama (voir le Zohar à ce sujet), afin qu'il écrive ce jour-là (selon une opinion de nos sages) 13 Sifrei Torah, ainsi que les 8 derniers versets du Pentateuque !

Remez Ladavar : " Torate Hachem témima " : «La Torah de Hachem fut finie d'être entièrement écrite (avec ses 8 derniers versets, et donc dans son intégralité) par Moché ». Et si tu te demandes : "Comment Moché a-t-il pu écrire à son sujet : « Vayamote chame Moché » (34-5), alors qu'il était encore bien vivant à ce moment-là ?! Et David Hamélekh de te répondre : « Méchivate nafech » ! Autrement dit : « Car Hachem lui rendit son âme après Chabat ! ». (Sefer "Erets 'Hèmeda" du Malbim, rapporté par le Sefer "Haotsar" sur la Torah du Rav Benayahou Issakhar Chémouéli Chlita)

5) L'expression «bagaï » ("dans la vallée") a pour Guématría 15. Ce nombre faisant référence au Nom Divin « youd-hé » (ayant aussi pour Guématría 15), indique ainsi, par allusion, que c'est seulement Hachem qui s'occupa d'enterrer Moché, afin de récupérer les ossements de Yossef (dont le cercueil était plongé dans les profondeurs du Nil) lors de la sortie d'Égypte. ("Hadar Zékénim mibaalei Hatossefote" au nom du Roch)

6) Il existe 140 sortes de maladies dans le monde. Moché en a été totalement épargné, contrairement à Bil'am qui les a toutes contractées !

Remez Ladavar : « Vélo kame navi od bélsraël kémoché ». De ces « kame » (terme hébraïque ayant pour guématría 140) maladies du monde, aucun prophète du Klal Israël ne les a toutes contractées. Cependant, parmi les prophètes des nations, « kame », autrement dit : Un homme se leva parmi les nations qui fut atteint de toutes ces « kame » (140) maladies : il s'agit de Bilam l'impie ! ("Yalkoute Hamoussar", "Avnei Chohame")



Réponses

N°405 Haazinou

Enigmes

1) Où dans la Téfila de Roch Hachana est mentionné Roch 'Hodech? **Dans la Tefila de Moussaf: מלכד עולת החדש**

2) Un bijoutier a sept pépites d'or dont les poids sont tous distincts, de 1 à 7 grammes. Il a trois projets de bijoux, pour chacun desquels il sélectionne deux pépites. Une fois réalisés, ils pèsent 4, 9 et 13 grammes. Quelles pépites va-t-il utiliser ? **Toutes sauf celle de 2 grammes. Voici 2 démonstrations :**

1. Raisonnement par l'absurde. Supposons que la pépité de 2 grammes soit utilisée. Nous voulons fabriquer des bijoux de 4, 9 et 13 grammes. Elle ne peut donc être associée qu'à la pépité de 7 grammes. Le bijou de 13 grammes est alors impossible à réaliser puisqu'il ne reste plus de pépites dont la somme des poids soit 13 grammes. La pépité de 2 grammes ne peut donc être utilisée. Ainsi, toutes les autres le sont.

2. Invariance du poids. Le poids total des pépites est 1 + 2 + 3 + 4 + 5 + 6 + 7, c'est-à-dire 28 grammes. Le poids total des bijoux est 4 + 9 + 13 = 26. On doit donc exclure la pépité de 2 grammes.

3) Quel végétal est comparé aux reins dans la Paracha ? **Le blé : (ד, לב) חטה כליות חטה**

4 images une Mitsva

Chiloua'h haken

Dans la 1^{ère} image, on voit des oiseaux qui volent, car il faut en effet renvoyer la mère oiseau, la 2^{nde} et la 3^{ème} image, montrent concrètement les détails de l'accomplissement de la mitsva. Dans la dernière, on voit une personne âgée, car la Torah promet une longue vie, en accomplissant cette mitsva.

Rébus :

T / Quilles / Achez / Var / Ime / Thé / Roi



Birkat Mordekhai

Yonathan Haik

L'Attention Divine dans la Torah : Des vêtements d'Adam Harichon à l'enterrement de Moché Rabbenou

Dans la guemara de Sota (14a) il est ramené que Rabbi Samlaï enseigne : La Torah commence par un acte de bonté et se termine par un acte de bonté.

Elle commence par un acte de bonté, comme il est écrit (Berechit 3,21) : "L'Éternel fit à l'homme et à sa femme des vêtements de peau, et les habilla", et elle se termine par un acte de bonté, comme il est écrit (Dévarim 34,6) : "Il l'enterra dans la vallée" (Moché) ». On retrouve par ailleurs dans le midrach (berechit Rabba 20,12) que " dans la Torah de Rabbi Méir, il est écrit "vêtements de lumière" (bigdé or avec un alef à la place du âyin) plutôt que "vêtements de peau", ces vêtements d'Adam ressemblaient à des plantes de Pegam, larges en bas et serrés en haut ».

Ces explications soulignent que l'acte de confectionner des vêtements pour Adam et Hava révèle une attention Divine particulière, bien plus profonde que l'ensemble de la Création. En effet, D. ne s'est pas contenté de leur offrir une couverture basique, mais a pris soin de fabriquer des habits parfaitement adaptés, symbolisant ainsi la considération pour leurs besoins spécifiques, leur dignité et leur confort. Cette délicatesse manifeste une forme de "bonté personnalisée" où l'attention aux détails devient une expression de compassion suprême.

De même, la Torah se termine par un autre acte de bonté exceptionnel : l'enterrement de Moché par Hachem Lui-même. Cela illustre encore une fois l'attention Divine aux besoins individuels, même au-delà de la vie, dans le souci d'honorer le prophète avec le plus grand des égards. Ainsi, la Torah n'est pas seulement une source de législation ou de morale universelle, elle est un guide de générosité, où chaque acte de bonté est façonné sur mesure pour répondre aux besoins individuels, dans une compassion à la fois subtile et profonde.



Vécu de l'intérieur : Yéhochooua

Moché Uzan

Le 15 Nissan, les bné Israël fêtèrent Pessa'h en terre d'Israël pour la 1^{ère} fois, puis, le lendemain, la manne cessa de tomber et ils mangèrent des matsot conçues avec la récolte d'Israël dans la ville de Guilgal...

1^{er}, elles seront suivies par les Cohanim munis de leur choffar, puis le Aron les suivra et la tribu de Dan fermera la marche.

Ils tournèrent une fois autour de la ville chaque jour jusqu'au Chabat...

Yéhochooua : Demain, nous nous lèverons à l'aube, afin d'avoir le temps de tourner 7 fois autour de la ville. Lorsque je vous le demanderai, vous sonnerez du choffar et les murailles tomberont. Une fois que Hachem nous aura donné la victoire face à cette ville, il sera interdit de toucher au butin. Tout ustensile en or, argent, cuivre ou en fer sera sanctifié pour le Michkan. De plus, la maison de Ra'hav (sauveuse de nos explorateurs) ne devra aucunement être touchée.

Dan : Vous voyez ce que je vois ?

Yéhochooua : Demain, nous nous lèverons à l'aube, afin d'avoir le temps de tourner 7 fois autour de la ville. Lorsque je vous le demanderai, vous sonnerez du choffar et les murailles tomberont. Une fois que Hachem nous aura donné la victoire face à cette ville, il sera interdit de toucher au butin. Tout ustensile en or, argent, cuivre ou en fer sera sanctifié pour le Michkan. De plus, la maison de Ra'hav (sauveuse de nos explorateurs) ne devra aucunement être touchée.

Gad : L'immense muraille face à nous ?

Yéhochooua : Demain, nous nous lèverons à l'aube, afin d'avoir le temps de tourner 7 fois autour de la ville. Lorsque je vous le demanderai, vous sonnerez du choffar et les murailles tomberont. Une fois que Hachem nous aura donné la victoire face à cette ville, il sera interdit de toucher au butin. Tout ustensile en or, argent, cuivre ou en fer sera sanctifié pour le Michkan. De plus, la maison de Ra'hav (sauveuse de nos explorateurs) ne devra aucunement être touchée.

Réouven : C'est vrai que c'est impressionnant !

Yéhochooua : Demain, nous nous lèverons à l'aube, afin d'avoir le temps de tourner 7 fois autour de la ville. Lorsque je vous le demanderai, vous sonnerez du choffar et les murailles tomberont. Une fois que Hachem nous aura donné la victoire face à cette ville, il sera interdit de toucher au butin. Tout ustensile en or, argent, cuivre ou en fer sera sanctifié pour le Michkan. De plus, la maison de Ra'hav (sauveuse de nos explorateurs) ne devra aucunement être touchée.

Dan : On va devoir se battre contre les gens de cette ville, vous pensez ?

Yéhochooua : Demain, nous nous lèverons à l'aube, afin d'avoir le temps de tourner 7 fois autour de la ville. Lorsque je vous le demanderai, vous sonnerez du choffar et les murailles tomberont. Une fois que Hachem nous aura donné la victoire face à cette ville, il sera interdit de toucher au butin. Tout ustensile en or, argent, cuivre ou en fer sera sanctifié pour le Michkan. De plus, la maison de Ra'hav (sauveuse de nos explorateurs) ne devra aucunement être touchée.

Chimon : Toujours autant de questions et avec toujours autant d'inquiétude !

Yéhochooua : Demain, nous nous lèverons à l'aube, afin d'avoir le temps de tourner 7 fois autour de la ville. Lorsque je vous le demanderai, vous sonnerez du choffar et les murailles tomberont. Une fois que Hachem nous aura donné la victoire face à cette ville, il sera interdit de toucher au butin. Tout ustensile en or, argent, cuivre ou en fer sera sanctifié pour le Michkan. De plus, la maison de Ra'hav (sauveuse de nos explorateurs) ne devra aucunement être touchée.

Yossef : Yéhochooua va sûrement nous donner plus amples informations...

Yéhochooua : Demain, nous nous lèverons à l'aube, afin d'avoir le temps de tourner 7 fois autour de la ville. Lorsque je vous le demanderai, vous sonnerez du choffar et les murailles tomberont. Une fois que Hachem nous aura donné la victoire face à cette ville, il sera interdit de toucher au butin. Tout ustensile en or, argent, cuivre ou en fer sera sanctifié pour le Michkan. De plus, la maison de Ra'hav (sauveuse de nos explorateurs) ne devra aucunement être touchée.

Lorsqu'ils furent à quelques centaines de mètres de la grande muraille, Yéhochooua prit la parole...

Yéhochooua : Chers amis, nous voilà arrivés devant la ville de Yéri'ho...

Yéhochooua : Chers amis, nous voilà arrivés devant la ville de Yéri'ho...

Yéhochooua : Chers amis, nous voilà arrivés devant la ville de Yéri'ho...

Gad : Ah ! La fameuse !

Yéhochooua : Chers amis, nous voilà arrivés devant la ville de Yéri'ho...

Yéhochooua : ... C'est notre première étape ennemie pour l'entrée en Israël et vous pourrez facilement percevoir que Hachem veut nous donner la terre. Hachem nous demande à partir de demain[1] de tourner autour de la muraille une fois chaque jour pendant 6 jours, c'est-à-dire jusqu'à vendredi, puis Chabat, nous tournerons 7 fois autour de la ville. Le Aron hakodech nous accompagnera et les Cohanim sonneront du choffar...

Yéhochooua : Chers amis, nous voilà arrivés devant la ville de Yéri'ho...

Chimon : Sympathique le programme de la semaine.

Yéhochooua : Chers amis, nous voilà arrivés devant la ville de Yéri'ho...

Le lendemain...

Yéhochooua : Chers amis, nous voilà arrivés devant la ville de Yéri'ho...

Yéhochooua : Voici comment le tour de Yéri'ho s'effectuera. Toutes les tribus avanceront en

Yéhochooua : Chers amis, nous voilà arrivés devant la ville de Yéri'ho...

Yossef : Entrons !!

[1] Le 1 Iyar (2 semaines après le début de Pessa'h), selon le séfer hayachar.



Nefech Ha'haim

Moshé Brand

Il faut comprendre pour quelle raison l'Homme ici-bas s'élève au-dessus des mondes supérieurs pour les influencer.

Cependant, le Zohar et les écrits du Ari Zal nous apprennent qu'il existe des mondes imbriqués sur d'autres mondes, et chacun de ces mondes est formé d'une partie intérieure et extérieure, de sorte que la partie extérieure d'un monde supérieur correspond à la partie intérieure du monde inférieur adjacent[1].

Dans le langage des kabbalistes, l'extériorité d'un monde supérieur correspond à l'âme du monde adjacent juste en dessous de lui.

Il existe différentes catégories d'anges (les Ofanim et les Hayoth), le Trône de Gloire et l'Émanation de Sa sainteté, bénie soit-elle.

L'âme de vie du Trône est le secret de la racine supérieure de la globalité des âmes d'Israël réunies. Cela signifie que cette racine est au-dessus du Trône et qu'elle est la face du Trône. Elle correspond à l'image de l'Homme (Adam) gravée sur le Trône décrite dans le verset d'Isaïe 1,26 : « Et sur l'image du Trône, se trouvait comme l'apparence d'un Homme, etc. »

La communauté d'Israël est intimement liée à son Émanation bénie[2].

Dans ses annotations, l'auteur explique que l'essence principale de l'homme est enracinée en haut dans la source de son âme, et le corps est considéré comme une chaussure par rapport à l'âme[3].

Nos Sages nous enseignent[4] que Hachem a créé le ciel et la terre le premier jour. Le deuxième jour, Il a créé le firmament dans la partie supérieure céleste de la création. Le troisième jour, Il a fait émerger diverses végétations dans la partie inférieure terrestre de la création. Le quatrième jour, Il a créé les luminaires dans la partie supérieure. Le cinquième jour, les eaux ont foisonné de créatures dans la partie inférieure. Le sixième jour, Hachem n'a pas voulu susciter de jalousie parmi l'œuvre de sa création et Il a créé l'homme à partir de la Terre, en lui insufflant une âme de vie dont la source est supérieure.

Cela nécessite une explication, car finalement, l'Homme n'est-il pas entièrement investi dans ce monde ici-bas ?

En réalité, l'essence de son âme réside dans les sphères supérieures, et c'est la raison pour laquelle il n'y a point de jalousie.

Le verset : « Car ce peuple est la part d'Hachem, Jacob est le lot (hével) de son héritage ».

Le mot hével peut aussi se traduire par corde, ce qui signifie qu'Israël est à l'image d'une corde que l'on bouge en bas, et dont la partie supérieure se déplace alors également.

[1] N.d.T. Je vais tenter d'expliquer ces choses selon ma compréhension limitée : La fin de l'action est subordonnée à la pensée initiale, c'est-à-dire que le point de départ, qui est la pensée, s'exprime à travers l'outil qu'est l'action, de sorte que l'action finale ne peut contenir plus que le potentiel inclus dans la pensée initiale. Pour illustrer cette idée, on peut citer l'exemple d'un bâtiment construit selon un plan. Le bâtiment final ne contiendra pas plus d'éléments que ceux prévus dans le plan initial.

[2] N.d.T. Et il faut être extrêmement prudent afin de ne pas se tromper. Nous n'avons aucune compréhension conceptuelle du Saint Béni soit-Il Lui-même, et son Émanation correspond à ce qui est à la portée de la compréhension des créatures.

[3] Et seuls les talons de l'âme entrent dans le corps, tout comme seuls les talons de l'homme entrent dans ses chaussures.

[4] Béréchit Rabba Chapitre 12



Enigmes

1) Qui est le Nazir de la Paracha qui n'en est pas un ?

2) Combien de Souccot Kecherot sont mentionnées dans la Guemara et combien de Pessoulot ?

3) On peut me trouver au fond d'un bateau de pêche ou au milieu d'un court de tennis. Qui suis-je donc ?

Aire de jeu



Jeu de mot

Il est étonnant que le jeu de l'oeie ne comporte pas de règles.



Echecs

Les noirs gagnent en 2 coups



4 images

Une Mitsva

Quelle Mitsva se cache derrière ces 4 images ?



Rébus

Vezot Haberakha





Le jeu des erreurs

6 erreurs d'halakha ou anomalies se sont glissées dans ce dessin. Sauras-tu les trouver ?



La question de Rav Zilberstein

Haim Bellity

Un drôle de souvenir

Nessia est une directrice de Gan hors pair qui se dévoue corps et âme pour ses élèves. À la fin de l'année, elle organise une journée avec un photographe afin que les enfants aient chacun un souvenir personnel de cette superbe année. Avraham le photographe, vient le jour J avec un immense et magnifique décor dont tout le monde tombe sous le charme, cela afin d'embellir les photos. L'opération se passe à merveille jusqu'au moment où Nessia se rappelle que plusieurs enfants n'ont pas répondu présents ce jour-là et elle demande donc gentiment à Avraham s'il peut revenir un petit moment le lendemain afin que les absents ne soient pas lésés car elle tient vraiment à ce que chacun garde un beau souvenir. Le photographe accepte et demande à Nessia s'il peut laisser le décor sur place, ce à quoi elle répond par l'affirmative. Mais à peine est-il parti que Nessia appelle ses filles et ses petits-enfants et leur demande de venir parés de leur plus bel habit afin de faire de jolies photos devant ce merveilleux paysage. Le lendemain, Avraham revient finir le travail et s'apprête à repartir alors que tout le monde est satisfait. Mais Nessia le rattrape juste avant qu'il quitte l'école et le remercie encore une fois pour être revenu mais surtout pour avoir grâce à lui un merveilleux souvenir de tous ses enfants et petits-enfants devant un merveilleux décor. Mais Avraham arrête de sourire et lui déclare gentiment que vu qu'il a investi énormément de temps et d'argent pour ce décor qu'il a fait de ses propres mains et qui embellit effectivement grandement les photos, cela a un prix. Il déclare donc à Nessia que d'après lui elle lui doit quelque chose pour ces photos mais qu'il est prêt à ce qu'elle pose la question à un Rav et ils feront ce qu'il dira. Nessia, très étonnée, lui répond

qu'elle ne voit pas pourquoi elle lui devrait quelque chose d'autant plus qu'elle n'a même pas touché à son décor et a juste placé sa famille devant. Qu'en dites-vous ?

Il semblerait à première vue que puisqu'Avraham a investi de l'argent dans ce décor et qu'il est mis à la location, il est logique de dire que Nessia doit payer puisqu'elle en profite. Cela serait comparable à quelqu'un qui se fatigue à inventer un objet puis paye un brevet, il est évident que celui qui fabrique le même objet devra le payer. Mais là encore, heureusement que le Rav Zilberstein nous éclaire par ses connaissances et nous explique pourquoi c'est différent. Dans notre cas, même s'il est évident que Nessia n'avait pas le droit d'agir de la sorte sans demander la permission, vis-à-vis du paiement c'est différent. Car si dans le cas du brevet on peut considérer qu'il a volé quelque chose, dans notre cas elle n'a rien volé physiquement. La Guemara Kritout (6a) nous enseigne qu'il n'y a pas de vol sur une vision tout comme sur une odeur. On pourrait un peu comparer à celui qui vient se prendre en photo devant le château de son ami, il est évident que le propriétaire de la demeure ne pourra demander un paiement. Rav Nissim Karelits rajoute aussi qu'on ne peut faire payer un profit dont les gens n'ont pas l'habitude de payer pour cela. Or, personne ne fait payer un photographe devant un décor si ce n'est pas le photographe qui a pris la photo.

En conclusion, même si Nessia n'a pas bien agi, on ne peut l'obliger à payer pour juste un profit visuel dont d'ailleurs il n'est pas coutume de faire payer lorsque le photographe n'est pas le propriétaire du décor.

(Tiré du livre Oupiryo Matok, Béréchit, p.149)



La force d'une parabole

Jérémy Uzan

Il est bon avant les fêtes de se remémorer cette parabole.

Un roi avait 3 fils. Les 2 premiers se sont mariés et sont allés vivre à l'étranger pour espérer voler de leurs propres ailes. Lorsque le 3ème fils se fiance, le roi entame des préparatifs dignes d'un mariage royal. Il envoie un message à son aîné pour l'inviter à venir au mariage et lui demande de passer prendre son frère en venant. Le roi ajoute à la fin de sa lettre, que toutes les dépenses liées au mariage faites en son honneur, seront à sa charge. Heureux du mariage de son jeune frère, le prince se rend chez le tailleur le plus réputé de sa ville, pour se faire confectionner une tenue à la hauteur de l'événement. Il commande également des habits pour sa femme et ses enfants. Une fois la date enfin arrivée, il réserve une belle cabine dans un luxueux paquebot. Mais au moment où il se rend vers le port, il se rappelle soudain qu'il devait prendre son frère avec lui. Il s'empresse d'aller le prévenir. Et ce dernier a juste le temps de prendre quelques affaires et il se retrouve avec sa famille, dans un heureux voyage mais dans une petite cabine, réservée en dernière minute. Arrivés à destination, les princes se rendent directement au mariage de leur jeune frère. Les invités sont assez étonnés de la

différence entre les princes. Alors que le premier est habillé comme un roi, le second est vêtu de manière sobre et modeste. A la fin des festivités, alors que les frères s'apprêtent à repartir, le fils aîné s'adresse à son père et lui rappelle sa promesse de couvrir tous les frais du mariage. Il a d'ailleurs pris soin de garder précieusement toutes les factures, que ce soit celle du tailleur, du cordonnier sans oublier celles liées aux frais du voyage. Le roi lui répond gentiment qu'aucun de ces frais ne sont à sa charge. Voyant son fils devenir livide, il lui explique qu'en ne faisant des dépenses que pour sa famille et non pour celle de son jeune frère, il a clairement exprimé que les dépenses n'étaient pas liées à l'honneur du roi mais en son honneur personnel.

Le Rambam (Hilkhot chevitat Yom tov 6,18) dit concernant la Mitsva de se réjouir pendant Yom tov, qu'il faut vêtir sa famille de beaux habits et agrémenter sa table de viande et de vin. Mais il rajoute que celui qui honore sa table mais ne se préoccupe pas des nécessiteux, montre qu'il n'est pas animé par la sim'ha de la Mitsva mais par sa sim'ha personnelle. Le fait de se tourner vers les autres est donc un impératif dans nos préparatifs de fête.